

## Le «businessplan» – un instrument d’autocontrôle utile

Un plan d’affaire, cela peut sembler compliqué et, au premier abord, ambitieux quand il s’agit de yoga. Pourtant il ne faut pas en sous-estimer l’utilité. C’est un instrument de gestion stratégique et une base nécessaire à la réussite d’une activité, peu importe que la taille de l’entreprise ait été petite au départ ou qu’elle le soit – aussi dans le domaine du yoga. En outre le plan d’affaire est un outil de sécurité et de contrôle important s’il est utilisé correctement et qu’on l’adapte aux évolutions en cas de besoin. Mais il sert surtout à l’auto-réflexion, notamment parce qu’il confronte aux questions importantes concernant les activités actuelles ou prévues et qu’il nous amène régulièrement à les résoudre.

Un plan d’affaire est conçu pour un certain laps de temps, par ex. pour plus de trois ans, et pour être complété et renouvelé au cours des années suivantes, car la situation et les objectifs peuvent toujours changer et évoluer. Il est donc généralement recommandé de commencer petit puis d’examiner et d’accueillir divers domaines d’activité au cours du temps, et non de vouloir essayer de mettre en œuvre tout à la fois. Voici quelques éléments possibles d’un plan d’affaires :

- Au départ se pose la question de la finalité de l’entreprise, car c’est certainement le bon endroit et le bon moment pour poursuivre des visions d’entreprise qui après examen peuvent toujours être maintenues, modifiées ou rejetées. Il faut analyser divers domaines possibles d’entreprise, en identifiant ses propres compétences et intérêts. Enthousiasme et savoir-faire sont des conditions préalables précieuses pour assurer le succès.
- Une dite étude de marché en fait ensuite partie, et par conséquent son propre positionnement sur le marché : qu’est-ce que je veux proposer, où?, c’est à dire : où dois-je établir mon local et dans quelle région, à quoi ressemble concrètement mon offre, qu’est-ce qui m’identifie aux autres ou m’en différencie? («unique selling point», USP), et quelle est la situation de la concurrence, ou alors à quoi ressemble la concurrence? Tout ceci constitue la base qui permet d’élabo-

rer des stratégies et des objectifs.

- La question de la forme de l’entreprise se pose également. Il est souvent adéquat d’être perçu comme une raison individuelle. Ultérieurement, si nécessaire, par exemple, la création d’une Sarl peut être envisagée.
- La planification financière tient une part importante et avec elle, l’établissement d’un budget pour toute la période, qui devra alors pour les années suivantes être adapté au résultat effectif de l’exercice de la première année. Cela vaut la peine d’étudier avec soin une politique de prix adéquate et convaincante dans les domaines d’activité; une comparaison de marché aide toujours dans ce cas.
- En outre, il faut aussi prévoir une planification des liquidités car les dépenses fixes comme le loyer et les assurances peuvent être occasionnées dès le début et que des investissements doivent être faits, mais que la part de recettes n’est que vaguement connue.
- Mesures de marketing et concept de communication font également partie de la planification financière, d’une part parce qu’ils peuvent être plus ou moins coûteux et que d’autre part ils sont une des clés du positionnement de sa propre entreprise. Il faut commencer par une réflexion sur la création de sa propre marque, avec un logo. Celle-ci peut être toute simple, mais il faut considérer que dans le domaine du yoga, la ou les personnes qui la portent sont toujours un aspect important de la marque. En outre est important d’avoir un site internet conçu par de façon professionnelle et mis à jour, ainsi que diverses autres activités publicitaires, dont il faut préalablement examiner le bien-fondé en rapport avec les destinataires ou la clientèle que l’on souhaite.

A part le côté sérieux de cette obligation, réfléchir à toutes ces questions peut aussi être un plaisir et inspirer de nouvelles idées; la réflexion sur soi et sur ce que l’on fait est toujours quelque chose de précieux.

*Catherine Müller, enseignante de yoga dipl. YS/UEY  
Avocate et médiatrice*

### Conseils juridiques et en communication pour les membres professionnels

Catherine Müller propose pour l’association Yoga Suisse et pour l’Association faïtière Xund des consultations juridiques et en communication. La première consultation par téléphone est gratuite pour les membres professionnels, les prestations ultérieures seront facturées selon accord mutuel et en fonction du travail fourni. Catherine Müller M.C.J., lic. en droit, est avocate et médiatrice, et elle a acquis une longue et profonde expérience professionnelle dans diverses entreprises, institutions et études d’avocats et exerce dans le domaine des media, de la culture et du social. Elle est également enseignante de yoga diplômée YS/UEY et a son propre studio de yoga à Olten ([www.yogaraum-olten.ch](http://www.yogaraum-olten.ch)). Elle y donne des cours pour des groupes ouverts à tous, des groupes pour seniors et pour des personnes atteintes d’un cancer. Elle donne également des cours individuels. De plus elle organise régulièrement des séminaires et des cours formation continue. Elle est écrivaine libre.

Contact pour des conseils juridiques et en communication :

Catherine Müller, Postfach 1339, 4601 Olten, [mail@catmueller.ch](mailto:mail@catmueller.ch), 079 239 96 69